



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23/03/2023
Dossier complet le : 31/03/2023
N° d'enregistrement : 2023-6851

1 Intitulé du projet

Aménagements urbains du centre-bourg de Piriac-sur-Mer - Site des anciens ateliers municipaux

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
Commune de Piriac-sur-Mer	Commune de Piriac-sur-Mer
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<u>2 1 4 4 0 1 2 5 9 0 0 0 3 8</u>	Collectivité territoriale - Commune
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
RIBAULT	Jean-Claude

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aménagement d'un parking public de 72 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parking dit "du CTM", en entrée du coeur de bourg de Piriac-sur-Mer, correspond à une friche issue de la démolition au printemps 2021 des anciens ateliers municipaux. Depuis cette démolition, le site a été nettoyé, aplani et empierré, et est utilisé comme un espace de libre stationnement de 120 places d'environ 3000 m² depuis l'été 2021, sans formalisation aucune (pas de marquage des places, pas d'aménagements connexes, etc.).

Le projet vise à une pérennisation de l'usage de stationnement et à un aménagement qualitatif, simple et rustique, inscrit en cohérence avec le plan-guide global de la commune. Les excavations sur ce site sensible étant à limiter pour ne pas compromettre des fouilles archéologiques futures (préconisations DRAC-INRAP), un apport de terres-pierres est prévu. Le parking est optimisé en termes de géométrie et délimité par des bastings bois. Les franges sont largement végétalisées pour épaissir les qualités végétales et environnementale du site (épaississement et enrichissement de l'écrin arboré longeant la rue de Grain). Un escalier vers la rue de Grain et une rampe vers la venelle du Clos de Ferline mettent en lien le parking avec les liaisons douces du coeur de bourg. Les aménagements d'un local vélos et de sanitaires automatiques viennent accompagner l'entrée du parking rue de la Tranchée, tout en préservant la vue mer.

4.2 Objectifs du projet

Piriac-sur-Mer dispose de plusieurs zones de stationnement en poche ou sur rues. L'offre globale est d'environ 1000 places à l'échelle du bourg dont 500 places en hypercentre. Cette offre, pas assez identifiée, hiérarchisée et entraînant une pression forte sur les parkings de l'hypercentre et un usage potentiel moins exploité en périphérie, présente toutefois des réserves de capacité importantes qui ne nécessitent pas un aménagement de parking en superstructure sur les anciens ateliers municipaux. Une offre aérienne, moins importante, est cependant intéressante au regard de l'évolution du plan de circulation et de la volonté d'améliorer la lisibilité des parkings périphériques en amont du centre-bourg. L'objectif est ainsi d'institutionnaliser l'espace des anciens ateliers municipaux comme un espace de stationnement, autour d'un programme simple de parking aérien de 72 places, en entrée de ville Est par la rue du Talhouët (RD52) et à 200m du port, dont 4 places avec bornes de recharge pour véhicules électriques et 2 places PMR. L'accès à la presqu'île piriacaise sera jalonné très en amont vers le parking existant Tournemine d'une capacité de 150 à 200 places et vers le nouveau parking du Norvoret d'une capacité maximum de 400 places. Cette offre de stationnement en périphérie devra être visible pour les véhicules entrants et les conditions d'accès à cette offre facilitées. Ensuite, à partir de ces parkings, les piétons seront guidés vers l'ensemble des pôles de Piriac-sur-Mer via une signalétique dédiée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires comprendront l'ensemble des prestations préalables aux interventions. Une signalisation de chantier sera mise en oeuvre suivant les dispositions prises lors du phasage des travaux.

Afin de limiter les zones d'excavations, il est prévu de remblayer le parking. Il est demandé un niveau de portance de classe PF2 de la couche de forme existante. Pendant les travaux, des essais de plaque seront prévus pour s'assurer d'obtenir la portance requise.

Des travaux seront aussi prévus concernant l'assainissement des eaux pluviales (aménagement paysager, poses de canalisations, de grilles de collecte et un raccordement au réseau existant rue de Grain), l'assainissement des eaux usées (raccordement en eaux usées des futurs sanitaires au réseau existant rue de la tranchée), l'alimentation en eau potable (raccordement au réseau existant rue de la Tranchée), les réseaux électriques (bornes de recharges électriques en réseau BT sur le trottoir existant rue de la Tranchée hors périmètre du site, pose de 4 mâts d'éclairage sans alimentation par fourreau et câbles d'alimentation mais fonctionnant en autonomie -éclairage solaire- pour éviter les excavations).

Les travaux auront une durée d'environ 1 mois et demi (début prévu mi-mai 2023 pour une mise en service fin juin 2023 afin que le parking soit opérationnel pour la saison estivale).

L'accès au parking ne sera pas possible durant la durée des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking aménagé aura une capacité de 72 places uniquement pour véhicules légers (dont 4 places pour véhicules électriques et 2 places pour véhicules PMR). Aucun poids-lourd ou camping-car n'aura accès au parking.

Un espace paysager au sud sera aménagé en accompagnement de la mobilité douce existante.

Les cyclistes bénéficieront d'un abri-vélos comprenant 8 arceaux (soit 16 vélos) et 1 emplacement pour vélo-cargo.

Enfin, des sanitaires (aux normes PMR) sur le site seront à disposition des usagers.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet : Nombre de places de parking : Nombre arceaux pour vélos + emplacement vélo-cargo:	2925 m ² 72 places 8 + 1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : rue de la Tranchée

Lieu-dit : _____

Localité : Piriac-sur-Mer

Code postal : 4 4 4 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 3 2 ' 2 9 " O Lat. : 4 7 ° 2 2 ' 4 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Piriac-sur-Mer (approuvé le 23/02/2016), zonage Uac (correspond à la zone urbanisée au contact du vieux tissu du bourg).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Blank area for project description and authorization details.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Piriac-sur-Mer est une commune soumise à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein du périmètre du SPR (ex-AVAP) de Piriac-sur-Mer.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Piriac-sur-Mer est concernée par le PPRL de la Baie de Pont Mahé/Traict de Pen bé.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRL de la Baie de Pont Mahé/Traict de Pen bé a été approuvé par arrêté du préfet en date du 25/04/2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois la parcelle voisine (parcelle AB0328) est un ancien site industriel (id.:PAL4401204) qui correspond à la "Conserverie Française Auguste Chancelle et Cie" (activité terminée depuis le 18/02/1991).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 de la Directive Oiseaux le plus proche du projet est "Mor Braz" (id. : FR5212013) localisé à environ 450 m au nord. Le site Natura 2000 de la Directive Habitat le plus proche du projet est "Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer" (id. : FR52000626) localisé à environ 4,2 km à l'est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune démolition n'est prévue.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de limiter les zones d'excavation (fouilles archéologiques), le parking sera réalisé sur un remblai. Le volume de remblai s'élève à environ 1035 m ³ (460 m ³ remblais hors mélange terre-pierre et 575 m ³ de mélange terre-pierre).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade il n'est pas connu la provenance des mélanges terre-pierre

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assainissement des eaux pluviales sera relié au réseau existant de la rue de Grain par un réseau gravitaire via des cunettes enherbées puis des grilles de collecte. L'assainissement des eaux usées et l'alimentation en eau potable des sanitaires automatiques seront raccordés aux réseaux existants rue de la Tranchée. Une demande sera à faire auprès de la communauté d'agglomération Cap Atlantique.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'enjeux majeurs en l'état actuel et futur. Au contraire, le projet vient renforcer l'écrin arboré le long de la rue de Grain, mais vient aussi préserver et met en valeur le mur en pierre le long de cette voie en tant que support d'accueil à la petite biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la ZPS "Mor Braz" soit localisée à environ 450 m au nord du projet, le caractère très anthropique de la parcelle et sa position en coeur de centre-bourg rend peu probable la présence de certaines espèces inscrites au FSD de ce site au niveau de la parcelle du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la zone Uac (correspond à la zone urbanisée au contact du vieux tissu du bourg) du PLU de Piriac-sur-Mer (approuvé le 23/02/2016). La parcelle est déjà artificialisée puisqu'elle est le site des anciens ateliers municipaux aujourd'hui détruits en lieu et place d'un parking.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, comme l'ensemble du territoire communal, est concerné d'une part par un risque sismique modéré (niveau 3), d'autre part aux risques météorologiques extrêmes (tempêtes, canicule).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au coeur du centre-bourg, le site entraînera des flux de la part des usagers du parking (riverains, touristes). Le trafic sera même moindre que celui observé aujourd'hui dans la mesure où il y a une perte de 40 places de stationnement entre la situation actuelle et la situation future.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source de bruit ponctuelle en phase travaux de part la présence des engins de chantier sur le site. En phase exploitation, le parking n'engendrera cependant pas de nuisances sonores (parking, voiture à l'arrêt).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage sur le parking hormis au droit des accès piéton (4 mâts d'éclairage photovoltaïques d'une hauteur de 4m de haut).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en centre-bourg de Piriac-sur-Mer qui est soumis de façon modéré à la pollution lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques du projet proviendront des rejets d'eaux usées (sanitaires automatiques) et d'eaux pluviales (infiltration puis réseau gravitaire).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets seront tous pris en charge par les réseaux d'assainissement existant au niveau de la rue de la Tranchée et de la rue de Grain.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents du parking seront liés aux eaux usées des sanitaires automatiques rejetées vers le réseau public d'assainissement existant rue de la Tranchée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet participe à l'enrichissement des éléments paysagers existants et de la biodiversité du site par le biais du renforcement de l'écrin arboré et de la gestion paysagère du site (préservation des vues, continuité douce, etc.).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aujourd'hui, la friche issue de la démolition des anciens ateliers municipaux est utilisée comme un espace de libre stationnement sans formalisation aucune (pas d'aménagement paysager, pas de végétation à l'exception de l'écrin arboré le long de la rue de Grain, sol de graviers, pas d'aménagements connexes, etc.). Les caractéristiques suivantes présentent certaines mesures envisagées ayant pour conséquence l'évitement ou la réduction de certains effets négatifs notables sur l'environnement du projet :

- Aménagement d'un espace paysager, maintien et renforcement de l'écrin arboré longeant la rue de Grain permettant un verdissement du site (participe aussi à l'intégration paysagère du parking au sein du SPR de Piriac-sur-Mer) ;
- Préservation du mur en pierre le long de la rue de Grain pour contenir les véhicules et permettre l'accueil d'une biodiversité ordinaire (absence ponctuelle de joints par exemple) ;
- Franges non mobilisées pour la stationnement largement végétalisées par des strates basses voire des strates moyennes arbustives, et quelques arbres isolés au nord-est ;
- Mélange terre-pierre sur l'ensemble des places de stationnement pour favoriser la trame brune, limiter l'imperméabilisation du sol et permettre la végétalisation du site pour partie avec le temps dans le but d'inscrire le futur parking comme un jalon vert dans le réseau des corridors faunistiques et floristiques du territoire ;
- Mise en place de dépressions paysagères sous la forme de jardins creux (cunettes enherbées) permettant la mise en place de la végétation projetée et propices à la collecte aérienne des eaux pluviales ;
- Prise en compte de la trame noire dans le cadre du projet puisque 4 mâts d'éclairages autonomes (photovoltaïques) sont prévus ;
- Projet qui rentre dans le cadre du nouveau plan de stationnement de Piriac-sur-Mer dans la gestion du stationnement en centre-bourg, prémices d'une circulation apaisée ;
- Remblaiement du site pour éviter les excavations (préconisations DRAC-INRAP).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

À l'interface entre le bourg et l'aire balnéaire, le site du projet offre une vue dégagée sur un fond de scène de qualité (vue sur mer préservée). Cette parcelle en entrée de bourg et inscrite dans un contexte habité se base sur une intégration de qualité du parking afin de minimiser son impact sur l'environnement (prise en compte de la trame brune et de la trame noire) tout en participant à l'enrichissement des éléments paysagers existants (conservation du muret, renforcement de l'écrin arboré, jardins creux, etc.). Les mesures du projet par rapport à la prise en compte de l'environnement sont présentées en annexe 8 « Note complémentaire ». L'assainissement des eaux usées (sanitaires) et pluviales ainsi que l'alimentation en eau potable sera assuré par des raccordements aux réseaux existants.

Selon ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Note complémentaire <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RIBAUT

Prénom JEAN-CLAUDE

Qualité du signataire MAIRE DE PIRIAC SUR MER

À PIRIAC SUR MER

Fait le 23/03/2023



Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Signature du (des) demandeur(s)

